

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5652
10 avril 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 10 AVRIL 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-YMI

J'ai le regret de devoir vous informer qu'un avion venant du Yémen a de nouveau violé, aujourd'hui, l'espace aérien de la Fédération de l'Arabie du Sud. Vers 0925 heures (heure locale), un avion au type Ilyouchine a franchi la frontière dans la région de Wadi Ain et a évolué à deux reprises au-dessus de Mablaga et de Ain à une altitude d'environ 8 000 pieds (2 500 m) avant de regagner l'espace aérien yéménite. Il s'agit encore une fois de la zone de l'Etat de Beihan où ont eu lieu les survols du 9 mars et les trois attaques armées des 13, 27 et 28 mars dont sir Patrick Dean a rendu compte dans ses lettres des 20, 26 et 31 mars.

Vous remarquerez que cette violation s'est produite immédiatement après l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution invitant les autorités républicaines yéménites à faire preuve de la plus grande modération afin d'éviter de nouveaux incidents et de rétablir la paix dans la région. C'est là un nouvel exemple manifeste des provocations constantes auxquelles le Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud est exposé de la part des autorités républicaines yéménites. Mon gouvernement élève une protestation des plus énergiques contre cette violation flagrante de l'espace aérien de la Fédération.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) R. W. JACKLING